

PROCÈS-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 A 20 h 30

Présents : PÉRON Jean-René, LEGOUT Christian, MERRER Brigitte, HENRI Antoine, FÉAT Cédric, QUEINNEC Solène, CHAMLEY Sylvain, QUIGUER Thierry, BRASSEUR Mélanie.

Absents/excusés : PARCHEMINAL Carl, MARC Aurélie, PERON Sébastien, LE GALL Kévin, LAYOUR Nathalie.

Procuration : LE GALL Kévin à PÉRON Jean-René

Secrétaire de séance : Madame Mélanie BRASSEUR.

OUVERTURE DE SÉANCE : 20h30

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

D48 – ACHAT D'UNE MAISON D'HABITATION : LE BOURG RÉFÉRENCÉ AB 264

Approbation de l'acquisition d'une maison d'habitation (76 m²) au Bourg de la Commune cadastrée AB 264 au prix de 15 000 euros. Les honoraires du notaire sont à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité : autorisation au maire de signer les actes et documents et solliciter les entreprises pour des travaux de rafraichissements.

D49 – MARCHÉ DU LOTISSEMENT « LES HÉRISSONS » ATTRIBUTION DES LOTS

Lot 1 : Terrassement/Voirie Montant du marché 43 328.90 HT	Entreprise retenue : EUROVIA
Lot 2 : Réseaux EU/EP Montant du marché : 37 018.00 HT	Entreprise retenue : EUROVIA
Lot 3 : Adduction Eau Potable Montant du marché : 14 525.20 HT	Entreprise retenue : EUROVIA

Adopté à l'unanimité : Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés

D50 – PRIX DE VENTE LOTS DU LOTISSEMENT « DES HERISSONS »

Le prix fixé au m² des lots est de 30 € Hors Taxes par mètre carré. A cela s'ajoute une TVA sur la marge comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

LOT	SURFACE	PRIX H. T	TVA/MARGE	PRIX DE VENTE TTC
1	552	16 560.00 €	2 704.80 €	19 264.80 €
2	548	16 440.00 €	2 685.20 €	19 125.20 €
3	509	15 270.00 €	2 494.10 €	17 764.10 €
4	494	14 820.00 €	2 420.60 €	17 240.60 €
5	594	17 820.00 €	2 910.60 €	20 730.60 €
6	384	11 520.00 €	1 881.60 €	13 401.60 €
7	290	8 700.00 €	1 421.00 €	10 121.00 €
8	358	10 740.00 €	1 754.20 €	12 494.20 €

Adopté à l'unanimité

D51- TRAVAUX DESSERTE RÉSEAUX BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOM LOTISSEMENT COMMUNAL « LES HÉRISONS » RUE DU TELEGRAPHE (8 LOTS) PROGRAMME 2024

Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LE CLOÎTRE-SAINT-THÉGONNEC pour fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF dans le cadre des travaux (équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre)

L'estimation des dépenses :

ELECTRIFICATION Extension privée (20 750 € HT)
ECLAIRAGE PUBLIC Pose de fourreau (2 500 € HT)
COMMUNICATION ELECTRONIQUE Extension (lotissement) (8 958.33 € HT)
Soit un total de (32 208.33 € HT)

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ **Financement du SDEF :** 14 525,00 €

⇒ **Financement de la commune :**

ELECTRIFICATION Extension privée (6 225,00 €)
ECLAIRAGE PUBLIC Pose de fourreau (2 500,00 €)
COMMUNICATION ELECTRONIQUE Extension (lotissement / Zone activité) (10 750,00 €)
Soit un total de (19 475,00 €)

Approuvé à l'unanimité : Accepte le projet, le plan de financement et le versement de la participation communale, autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec le SDEF et de ses éventuels avenants.

D52 – BAR RESTAURANT COMMUNAL : AVENANTS AU PROJET INITIAL

- **Lot n°1 TERRASSEMENT VRD : entreprise COLAS** : Avenant n° 1 - montant : 4 480.50 € HT.
- **Lot n°7 CLOISONS SÈCHES - ISOLATION** : OPI : Avenant n° 2 - montant : - 2 288.13 € HT.
- **Lot n°9 PEINTURE : LE COZ PEINTURE** : Avenant n° 1 - montant : 623.50 € HT

Approuvé à l'unanimité : autorisation au maire à signer les avenants

D53– DELIBÉRATION DEMANDANT LE TRANSFERT DE BIENS DE SECTION A LA COMMUNE DU CLOÎTRE SAINT THÉGONNEC

La Commune du CLOITRE – SAINT THEGONNEC et la société IEL Exploitation 78, souhaite signer plusieurs baux emphytéotiques afin de permettre la construction et l'exploitation de 4 éoliennes et d'un poste électrique situés sur le territoire de la Commune.

Ces baux concernent les parcelles cadastrées E372 (chemin d'accès à 1 éolienne, câblage et survol) et une portion de E298 (poste de livraison électrique) relevant du domaine privé de la Commune.

Les conditions générales des baux emphytéotiques sont les suivantes : *poste électrique : 1, Création de chemin : 1, Parcelles concernées : E372 (chemin d'accès à 1 éolienne, câblage et survol), une portion de E298 (poste de livraison électrique), Durée du bail : QUARANTE (40) ans, reconductible une fois pour la même durée,*

Indemnité : NEUF CENTS (900) €/an au titre du chemin d'accès et du réseau enterré, TROIS CENTS (300) €/an au titre du survol, HUIT-CENTS (800) €/an au titre du poste de livraison électrique

Adopté à l'unanimité : Autorisation au Maire à valider le découpage cadastral et à signer les baux emphytéotiques.

D54-- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Jean-René PÉRON (Maire), Suppléant : Antoine HENRY (Adjoint au Maire)

Titulaire : Monsieur Carl PARCHEMINAL ; Monsieur Cédric FÉAT ; Monsieur Sébastien PÉRON.

Suppléants : Monsieur Kévin LE GALL ; Monsieur Christian LEGOUT.

Adopté à l'unanimité

D55 – DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2030 (VOLET2 2025/2026) : RÉHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (MAISON COUROT)

Le montant de la subvention demandé pour ce projet est de 60 000 euros.

Adopté à l'unanimité : autorise le Maire à solliciter la subvention et à signer les documents

D56 – DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » : RÉHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION EN LOGEMENTS LOCATIFS (MAISON COUROT)

Une demande subvention est effectuée auprès de la Région Bretagne dans le cadre du programme « Bien Vivre partout en Bretagne » pour un montant de 27 000 euros.

Adopté à l'unanimité : autorise le Maire à solliciter la subvention et à signer les documents

D57 – AUTORISATION D'EMPRUNT-PRET PLUS

Réalisation d'un prêt PLUS auprès de la caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 5 000 euros, ce prêt concerne l'acquisition et l'amélioration des logements sociaux (maison COUROT).

Adopté à l'unanimité

D58 – DISPOSITIF INTRACTING (SDEF et BANQUE DES TERRITOIRES) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le SDEF a validé le principe en avril dernier de déposer un dossier « Intracting » auprès de la banque des territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments.

La commune peut si elle le souhaite s'inscrire dans le dispositif Intracting, celui-ci permettrait de financer des travaux qui nécessitent une rénovation énergétique.

Le dispositif permet de souscrire à un emprunt à un taux préférentiel (< 2%) en se basant sur les économies d'énergies réalisées sur 13 ans. Ces économies réalisées par la commune sont affectées au remboursement de l'emprunt consenti par la Banque des Territoires. L'emprunt est également cumulable avec les Certificats d'Economie d'Energie.

Le Maire propose aux conseillers de souscrire au dispositif intracting pour un montant de 100 000 euros d'emprunt.

Adopté à l'unanimité : adhérer au dispositif, autorisation donnée au Maire pour signer tous les documents et souscrire le prêt intracting.

HEURE DE CLÔTURE DE SÉANCE : 21 h30

Le 20 octobre 2024

Le Maire,

Jean-René PERON

